

Assistance académique :

Mme Heudes (DSI) : valerie.heudes@ac-wf.wf

M. Tuihoua (DANE) : sosefo.tuihoua@ac-wf.wf

Foire aux questions (FAQ)

Liens vers les plateformes des évaluations

- Application de suivi des passations (ASP) : <https://eval.depp.taocloud.fr/> (rubrique "A.S.P") ;
- Diagnostic des postes informatiques : <https://eval.depp.taocloud.fr/> (rubrique "Diagnostic") ;
- Tests de démonstration : <https://eval.depp.taocloud.fr/> (rubrique "Tests de démonstration") ;
- Plateforme des passations (connexion élèves) : <https://eval.depp.taocloud.fr/> (rubrique "Évaluations de rentrée") ;
- Portail des restitutions : <https://eval.depp.taocloud.fr/> (rubrique "Restitutions") ;
- Portail des saisie des résultats de fluence pour les élèves : <https://fluence.depp.education.fr/>.

Présentations des évaluations (ressources en ligne)

- **Eduscol :**
 - ✓ [Évaluations nationales et tests de positionnement](#)
 - ✓ [Les évaluations nationales de sixième](#)
 - ✓ [Les évaluations nationales de cinquième](#)
 - ✓ [Les évaluations nationales de quatrième](#)
 - ✓ [Les évaluations nationales de troisième](#)
 - ✓ [Les tests de positionnement de seconde et de CAP](#)
- **Education :**
 - ✓ [L'évaluation des acquis des élèves du CP au lycée](#)
 - ✓ [L'évaluation des acquis des élèves de sixième](#)
 - ✓ [L'évaluation des acquis des élèves de cinquième](#)
 - ✓ [L'évaluation des acquis des élèves de quatrième](#)
 - ✓ [L'évaluation des acquis des élèves de troisième](#)
 - ✓ [Les tests de positionnement en début de lycée](#)

Informations générales (4 questions)

Q11 - Quelles sont les nouveautés pour la rentrée scolaire février 2025 ?

- ✓ **Mise en place d'une évaluation en début de 5^{ème} et en début de 3^{ème}.**

Cette année, les établissements auront à leur disposition des évaluations nationales communes pour les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème}, offrant les mêmes repères pour mieux répondre aux besoins différents des élèves et agir au plus vite avant que la difficulté scolaire ne s'enracine. Ces évaluations de 5^{ème} et de 3^{ème}, réalisées sur support numérique, peuvent s'inscrire dans la continuité de celles de 6^{ème} et de 4^{ème} et ainsi permettre aux professeurs de mieux suivre le parcours des élèves durant leur scolarité au collège.

Les protocoles de ces évaluations ont été allégés (50 minutes au total pour chacun de ces deux niveaux) pour en faciliter la passation au collège et réduire les temps dédiés à la passation. La passation pourra s'effectuer sur tablette. Les exercices proposés porteront sur les domaines des « automatismes » en mathématiques et des « compétences langagières et linguistiques » en français. Une mise à disposition dès le lendemain des passations de l'ensemble des résultats individuels des élèves sera possible sur la totalité de l'évaluation pour ces deux niveaux. Par ailleurs, une épreuve de fluence est proposée pour chaque niveau, sur le même principe que celles de 6^{ème} et de 4^{ème}. Ces évaluations ne sont pas obligatoires (excepté pour les classes concernées également par une expérimentation en 5^{ème} et en 3^{ème}). Les collèges volontaires pour mettre en œuvre ces évaluations complémentaires pour l'ensemble de leurs élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} seront préfigurateurs et leur retour d'expérience sera précieux pour décider des suites à donner et des évolutions à envisager pour la rentrée de septembre 2025 (en métropole) et celle de février 2026 pour Wallis-et-Futuna.

Q12 - Où trouver les différents codes de connexion utilisés pour les évaluations ?

- ✓ identifiants de connexion à la plateforme de suivi des passations (ASP) : ces codes ont été adressés par mail au Chef d'établissement.
- ✓ identifiants de connexion à la plateforme de saisie des scores de la fluence : ces codes seront disponibles dans la rubrique "Documents" de l'ASP (à la condition que les étiquettes de connexion des élèves aient été préalablement générées).
- ✓ identifiants pour le diagnostic des postes informatiques : il s'agit du code d'identification de l'établissement (uai).
- ✓ **identifiants pour les administrateurs de test : ces codes sont disponibles dans la rubrique "Documents" de l'ASP.**
- ✓ identifiants de connexion pour les élèves (passations) : les étiquettes de connexion pour les élèves sont disponibles dans la rubrique "Documents" de l'ASP (à la condition qu'elles aient été préalablement générées dans la rubrique "Classe(s)").
- ✓ identifiants de connexion pour le portail de restitution : ces codes sont disponibles dans la rubrique "Documents" de l'ASP.

Q13 - Quels sont les liens pour accéder aux différentes plateformes des évaluations ?

Veillez-vous reporter à la rubrique "Liens vers les plateformes des évaluations" en haut de cette page.

Q14 - J'ai un problème d'affichage sur mon navigateur. Que faire ?

Le problème peut venir d'un problème de cache (historique) au niveau de votre page web. Procédez au rafraîchissement de la page en tapant simultanément sur votre clavier sur les touches Ctrl + F5. Sinon, essayez de changer de navigateur (ex : Mozilla Firefox, Google Chrome).

Application de suivi des passations « A.S.P » (21 questions)

QA1 - Je ne trouve pas mes identifiants de connexion à l'ASP.

Les identifiants de connexion à l'ASP ont été communiqués par envoi par mail (boîte fonctionnelle du chef d'établissement). Veuillez vérifier vos messages (et vos courriers indésirables), sinon contactez la plateforme d'assistance académique : **message à adresser aux deux contacts DSI et DANE.**

QA2 - Mes identifiants de connexion ASP ne fonctionnent pas

Vérifiez :

1. que vous utilisez les bons identifiants de connexion. Ceux-ci ont été communiqués à l'établissement par envoi mail (chef d'établissement). Ils sont renouvelés à chaque rentrée scolaire. Ceux des années précédentes ne sont donc plus valables.
2. que vous vous connectez bien à la plateforme A.S.P (<https://eval.depp.taocloud.fr/> rubrique A.S.P).
3. que vous n'avez pas fait une erreur lors de la saisie de vos identifiants (attention aux caractères spéciaux).

Sinon, veuillez contacter la plateforme d'assistance académique : **message à adresser aux deux contacts DSI et DANE.**

QA3 - Dois-je conserver mes identifiants de connexion ASP après la fin des passations ?

Tout à fait. Ces identifiants seront à réutiliser si votre établissement fait partie de l'échantillon sélectionné pour les évaluations de printemps (mai 2025).

QA4 - Un élève vient d'arriver dans mon établissement. Il a déjà passé une partie des évaluations dans un autre établissement. Que faire ?

Il est préférable de refaire passer à cet élève l'intégralité des épreuves.

QA5 - Rubrique "Correspondants" : pourquoi renseigner cette rubrique ?

Cette rubrique permet d'identifier les différentes personnes en charge des évaluations au sein de l'établissement, notamment leur rôle. Au-delà d'un outil de gestion pour le chef d'établissement, elle permet un contact facilité entre la plateforme d'assistance académique et l'établissement sur tel ou tel sujet des évaluations. Il est donc important de la renseigner correctement.

QA6 - Rubrique "Calendrier" : pourquoi est-il important de renseigner cette rubrique ?

Le renseignement du calendrier des passations permet à la plateforme académique de suivre l'évolution des passations pour chaque établissement (et ainsi éviter une relance inutile). Au niveau national, il permet à la DEPP de prévoir le nombre de connexions journalières (nombre de passations) et ainsi d'assurer la mise à disposition d'un nombre de serveurs suffisant pour amortir le flux des passations. Enfin, si le planning des passations n'est pas renseigné, la rubrique "fin d'évaluation" ne sera pas accessible, car c'est (entre autres) le croisement des informations du calendrier et le nombre de passations effectuées qui permet de déclencher cette fonctionnalité.

QA7 - Rubrique "Calendrier" : je n'ai pas accès à cette rubrique.

La rubrique "Calendrier" n'est accessible que si la rubrique "Classes" est renseignée. Vous devez donc attendre à minima que la DEPP ait procédé à l'import de vos classes dans l'ASP (voir ci-dessus la rubrique "Organisation et calendrier général des évaluations pour les séquences numériques").

QA8 - Rubrique "Calendrier" : je n'arrive pas à saisir des élèves sur un créneau du planning.

Le planning journalier se compose de quatre créneaux : deux le matin et deux l'après-midi. Il n'est pas possible de saisir, sur un créneau, deux fois la même information (épreuve et classe identiques) ; il faut alors globaliser les effectifs : exemple : la classe 6A passe l'épreuve de français en deux groupes de 14 élèves entre 8h00 et 10h00 (un créneau) -> il faut indiquer dans le créneau : 6A - Français - 28 élèves (et non, sur deux lignes, 6A - Français - 14 élèves).

QA9 - Rubrique "Calendrier" : je souhaite organiser une séance de rattrapage pour quelques élèves absents lors des passations. Dois-je modifier le calendrier ?

Non pas nécessairement. Il n'est pas utile de renseigner le calendrier pour des passations à effectifs très réduits.

QA10 - Rubrique "Classe(s)" : je ne vois aucune classe pour mon établissement.

La DEPP procède à un seul import (par niveau) de la base SYSCA dans l'application de suivi des passations au début du mois de septembre (voir en haut de page les dates prévisionnelles des imports). Si la base académique SYSCA (reflet de votre base SIECLE à n-1) ne contenait aucun élève au moment de l'extraction effectuée par la DEPP, il est normal qu'aucune classe n'apparaisse dans l'ASP. Il faudra donc procéder à l'import manuel de vos classes (se reporter aux pages 8 à 14 du document "Portail_ASP_Etablissements" présent dans le répertoire "Documents d'accompagnement pour les établissements" consultable dans la rubrique "Documents" de l'ASP).

Pour les établissements relevant du ministère de l'Agriculture, aucun import de classe n'est effectué à priori par la DEPP. Il faut donc procéder à l'import manuel de toutes les classes en faisant attention à bien sélectionner la bonne évaluation (ASP -> pavé "Opérations en cours").

QA11 - Rubrique "Classe(s)" : certaines (ou toutes) mes classes ne comportent aucun élève.

Même réponse que la question ci-dessus. Votre base Siècle était incomplète au moment de l'extraction réalisée par la DEPP. Il vous faut donc compléter manuellement la composition de vos classes (se reporter aux pages 8 à 14 du document "Portail_ASP_Etablissements" présent dans le répertoire "Documents d'accompagnement pour les établissements" consultable dans la rubrique "Documents" de l'ASP).

QA12 - Rubrique "Classe(s)" : certaines mes classes sont incomplètes.

Même réponse que la question ci-dessus. Votre base Siècle était incomplète au moment de l'extraction réalisée par la DEPP. Il vous faut donc compléter manuellement la composition de vos classes (se reporter aux pages 8 à 14 du document "Portail_ASP_Etablissements" présent dans le répertoire "Documents d'accompagnement pour les établissements" consultable dans la rubrique "Documents" de l'ASP).

Si vous êtes dans le cas de figure où une classe est indiquée avec la présence de quelques élèves et un grand nombre d'élèves manquants, il est préférable de supprimer les élèves présents ("vider" la classe) et de procéder à un import manuel de tous les élèves de cette classe. Si la fonction d'import n'est pas possible, veuillez contacter la plateforme d'assistance académique. Celle-ci pourra vous faciliter la tâche.

QA13 - Rubrique "Classe(s)" : je gère plusieurs établissements dans le cadre d'une cité scolaire ou d'un groupement d'établissements (ex : établissements privés) ; puis-je saisir tous les élèves concernés par les passations sous un seul identifiant établissement (uai) ?

Impérativement non. Vos élèves étant inscrits dans la base Siècle sous l'identifiant (uai) d'un établissement précis, **il est impératif que ces élèves soient renseignés dans l'ASP sous l'uai de leur établissement de scolarisation.** Dans le cas contraire, cela affecterait grandement les résultats des élèves (non concordance entre les deux bases).

QA14 - Rubrique "Classe(s)" : je ne peux plus modifier la composition de mes classes.

La modification de la composition des classes dans l'ASP n'est plus possible à partir du moment où la génération des étiquettes de connexion des élèves a été effectuée. En cas d'arrivée d'un nouvel élève, vous devez contacter la plateforme d'assistance académique (voir rubrique "Contact" ci-dessus) pour que celle-ci le rajoute dans la base. Pour cela, vous devez préciser les informations suivantes concernant cet élève : nom, prénom, sexe, date de naissance, code de la division (classe), identifiant (uai) de l'établissement et le motif de la demande (ex : arrivé d'un nouvel élève).

QA15 - Rubrique "Classe(s)" : quand dois-je générer les étiquettes de connexion des élèves ?

Vous pouvez générer les étiquettes de connexion des élèves lorsque vous estimez que la composition de toutes vos classes est complète ou presque. Si quelques élèves sont en attente d'intégration (ex : arrivée d'autres établissements), ceux-ci pourront toujours être rajoutés dans l'ASP par la suite. N'ayant plus la main pour réaliser cette opération, vous pourrez solliciter la plateforme d'assistance académique pour cela (voir question QA14).

QA16 - Rubrique "Classe(s)" : j'ai validé mes classes et généré les étiquettes de connexion des élèves ; comment puis-je rajouter un élève nouvellement arrivé (ou oublié) ?

La modification de la composition des classes dans l'ASP n'est plus possible à partir du moment où la génération des étiquettes de connexion des élèves a été effectuée. En cas d'arrivée (ou d'oubli) d'un élève, vous devez contacter la plateforme d'assistance académique (voir rubrique "Contact" ci-dessus) pour que celle-ci le rajoute dans la base. Pour cela, vous devez préciser les informations suivantes concernant cet élève : nom, prénom, sexe, date de naissance, code de la division (classe), identifiant (uai) de l'établissement et le motif de la demande (ex : arrivé d'un nouvel élève). Une fois que les identifiants auront été générés, vous pourrez les récupérer dans la rubrique "Documents" de votre ASP (ils seront insérés dans le dossier déjà présent des identifiants de connexion des élèves).

QA17 - Rubrique "Classe(s)" : Un élève a quitté l'établissement ; comment le supprimer des évaluations ?

Une fois les étiquettes de connexion des élèves générées, il n'est plus possible de supprimer un élève dans la base des évaluations. Vous devez donc seulement veiller à ce que les identifiants générés pour cet élève ne soient pas utilisés par erreur par une tierce personne (ex : par un professeur pour effectuer un test), car cela affecterait les résultats de l'établissement.

QA18 - Rubrique "Fin d'évaluation" : A quoi sert cette rubrique ? Dois-je la renseigner ?

La rubrique "Fin d'évaluation" permet de signifier à la plateforme de suivi académique que les passations au sein de votre établissement (sur l'évaluation concernée) sont terminées, même si le nombre d'élèves évalués est inférieur à celui attendu (ex : élèves absents). Il est donc fortement recommandé de la renseigner, notamment afin d'éviter une relance de la part de la plateforme académique de suivi des passations.

A noter que le fait de valider la fin d'évaluation dans l'ASP n'empêche pas d'effectuer une séance de rattrapage (passations) pour d'éventuels élèves retardataires. En effet, la plateforme des passations reste accessible aux établissements, même s'ils ont validé la fin d'évaluation dans l'ASP.

QA19 - Rubrique "Fin d'évaluation" : les élèves de mon établissement ont effectué les passations, mais je n'arrive pas à valider la fin d'évaluation.

La rubrique "fin d'évaluation" n'est accessible qu'à deux conditions : que le calendrier soit renseigné dans ASP et que la part des d'élèves évalués soit significative par rapport à l'effectif total (nombre d'élèves attendus). De fait, il est important de vérifier dans le portail de restitution qu'il ne reste pas des tests actifs (élèves n'ayant pas terminé une évaluation). Dans ce dernier cas, il faudra clôturer manuellement ces tests pour déclencher l'accès à la rubrique.

QA20 - Rubrique "Fin d'évaluation" : comment puis-je introduire un commentaire sur les évaluations ?

A la fin de la campagne de rentrée des évaluations numériques du second degré, la DEPP enverra un questionnaire de satisfaction aux établissements. Ceux-ci pourront y consigner leurs remarques.

QA21 - Rubrique "Documents" : A quoi servent les identifiants des administrateurs de test ?

Ces identifiants sont mis à disposition des administrateurs de test (ex : professeurs) pour préparer en amont l'évaluation (ex : voir la nature des épreuves et des items). Ils peuvent être utilisés sans limite d'utilisation.

Test de fluence (6ème, 5ème, 4ème, 3ème et 1ère année de CAP)

QF1 - Puis-je organiser les tests de fluence avant les passations ?

Oui, c'est même conseillé. Le test de fluence n'étant pas une épreuve numérique, il peut être mis en place dès la rentrée scolaire. La saisie des résultats dans l'application dédiée ne sera toutefois pas possible avant le 9 septembre 2024.

QF2 - Sur quel site dois-je me connecter pour saisir les résultats du test de fluence de mes élèves ?

Veillez-vous reporter au guide pour la fluence disponible dans la rubrique "Documents" (ASP).

QF3 - Où trouver les identifiants de connexion à la plateforme de saisie des résultats du test de fluence ?

Les identifiants de connexion à la plateforme de saisie des scores de fluence sont disponibles dans l'onglet « Documents » du portail ASP, une demi-journée après que les étiquettes de connexion des élèves aient été générées. Si vous ne les trouvez pas, vérifiez que les étiquettes de connexion des élèves ont bien été générés (rubrique "Classe(s)").

Cette année, il est possible de saisir les résultats de plusieurs classes en se connectant au portail Fluence avec les identifiant et mot de passe ASP. Pour plus d'information, veuillez-vous reporter au document d'accompagnement à l'épreuve de fluence disponible dans la rubrique "Documents" (ASP).

QF4 - Quelle est la date limite de saisie des scores de fluence dans l'application dédiée ?

Pour la fluence des évaluations exhaustives, la saisie des scores des élèves peut se faire jusqu'au 27 septembre 2024 (application Fluence). Pour la saisie des scores fluence pour les évaluations expérimentales, la saisie peut se faire jusqu'au 18 octobre 2024 (application Fluence).

Toutefois, il est recommandé de saisir dès que possible les scores disponibles afin d'éviter une saisie globale en fin de période.

QF5 - Est-il possible de faire passer la fluence aux élèves aveugles ?

La DEPP ne dispose pas encore de textes en braille. On ne peut donc pas évaluer les élèves aveugles en fluence pour le moment. Un travail avec l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) est en cours pour avancer sur la question.

QF6 - Où trouver le texte de lecture pour la fluence ?

Ce texte accompagnait normalement le courrier des évaluations adressé à votre établissement par la Direction des études et de la prospective (DEPP). Vérifiez également sa présence dans l'ASP (rubrique "Documents").

QF7 - Je n'arrive pas à saisir les scores des élèves dans l'application Fluence.

Cette opération n'est possible que si les étiquettes de connexion des élèves ont été préalablement générées (rubrique "Classe(s)" de l'ASP).

Pour saisir le résultat des élèves, vous devez cliquer sur le bouton bleu "Editer" (en haut à gauche de l'écran). Une fois les scores saisis, ceux-ci sont enregistrés automatiquement en générant la performance calculée pour chaque élève.

QF8 - Quelles sont les évaluations concernées par le test de fluence ?

Le test de fluence concerne les élèves des évaluations suivantes :

- ✓ évaluations exhaustives : 6^{ème} (24EVA6), 4^{ème} (24EVA4) et 1^{ère} année de CAP (24LINU).
Pour les évaluations 5^{ème} (24EVA5) et 3^{ème} (24EVA3), le test est optionnel excepté pour les classes concernées par une expérimentation en 5^{ème} (24XEVA5) et en 3^{ème} (24XEVA3).
- ✓ évaluations expérimentales : 24XFLULINU.

Le diagnostic des postes (6 questions)

QD1 - Le diagnostic des postes est-il obligatoire ?

Oui, il permet de vérifier que les postes informatiques qui seront utilisés pour les passations sont bien conformes aux normes attendues (ex : navigateur) et que le réseau de l'établissement sera en capacité de supporter le flux des passations. Le diagnostic doit être réalisé systématiquement chaque année avant chaque évaluation. C'est une opération indispensable pour prévenir d'éventuels "bugs" pendant les passations. En effet, d'une année sur l'autre, la technologie évolue et des mises à jour sont nécessaires.

QD2 - Comment effectuer le diagnostic correctement ?

Veillez consulter le document "Document technique - Documents d'accompagnement pour les établissements" (outil diagnostic) disponible dans la rubrique "Documents" (ASP).

Important :

- ✓ le diagnostic sur la partie « bande passante / Nombre d'élèves pouvant passer l'évaluation en simultané ... » n'est significatif que s'il est lancé **sur un seul poste** (et si possible pendant les heures creuses des activités pédagogiques utilisant votre réseau informatique)
- ✓ Pour les autres éléments de compatibilité « Navigateur / Système d'exploitation... », le test doit être exécuté **sur tous les postes dédiés aux passations**.
- ✓ Les défauts éventuels de compatibilité « Navigateur / Système d'exploitation » sont à traiter au niveau de votre établissement. Les modalités techniques des évaluations évoluant chaque année, il est primordial d'effectuer à chaque rentrée le diagnostic sur l'ensemble des postes prévus pour les passations (sous peine de rencontrer des problèmes techniques le jour des passations)

QD3 - Où trouver la documentation pour réaliser le diagnostic des postes informatiques ?

La documentation technique se trouve dans la rubrique "Documents" (ASP) : "Document technique - Documents d'accompagnement pour les établissements" (outil diagnostic)

QD4 - Lorsque je me connecte sur l'outil diagnostic pour effectuer le test, on me demande un code d'identification. Quel est-il ?

Il s'agit du code d'identification (uai) de votre établissement

QD5 - Le diagnostic indique que le navigateur ne supporte pas le micro. Est-ce gênant ?

Sauf indication contraire (voir le guide de l'évaluation, disponible dans la rubrique "Documents" de l'ASP), l'usage d'un micro n'est pas requis pour les évaluations de rentrée.

QD6 - Le diagnostic n'est pas bon.

Essayez de renouveler le diagnostic à un autre moment de la journée (si possible pendant une période où le réseau de votre établissement est moins sollicité par les équipes pédagogiques). Si le test est toujours mauvais, veuillez contacter l'équipe en charge de l'assistance technique de votre établissement.

Les passations (16 questions)

QP1 - Quelle est la nature des épreuves des évaluations ?

Veillez-vous reporter au guide de l'évaluation en question disponible dans la rubrique "Documents" de l'application de suivi des passations (ASP).

QP2 - Comment s'organisent et se déroulent les passations ?

Vous disposez dans la rubrique "Documents" (ASP) d'un guide de l'évaluation qui vous explique de manière détaillée le contenu, la préparation et le déroulement des évaluations.

QP3 - A quelle adresse doivent se connecter les élèves pour effectuer les passations ?

Les élèves doivent se connecter à la plateforme des évaluations (<https://eval.depp.taocloud.fr/>) et cliquez sur l'item "Evaluations de rentrée".

QP4 - Est-il possible de faire passer les élèves d'une classe en demi-groupe sur une épreuve ?

Tout à fait. C'est même conseillé si vous pensez que la bande passante disponible dans votre établissement est limitée.

QP5 - Les passations sont-elles obligatoires pour les élèves relevant des dispositifs UPE2A, ULIS et SEGPA ?

Ces élèves doivent passer les évaluations de rentrée, au même titre que leurs camarades, en mettant en place les aménagements nécessaires dont ils bénéficient habituellement dans leur établissement. Le but est de permettre d'avoir une juste vision de leur niveau et de les accompagner au mieux.

QP6 - Les passations sont-elles possibles sur tablette ?

Oui, cela est possible à condition que le diagnostic indique que les tablettes sont conformes aux préconisations techniques de la DEPP, permettant ainsi d'optimiser la mise en oeuvre des évaluations.

Toutefois, si la passation sur tablette est techniquement possible, la DEPP recommande fortement de privilégier l'utilisation d'un ordinateur avec clavier/souris de façon à garantir une meilleure ergonomie ainsi que la standardisation de l'évaluation.

La séquence de mathématiques peut cependant être effectuée sur tablette dans la mesure où elle ne comporte pas de vidéos. Néanmoins, dans un souci de standardisation de l'expérience utilisateur, la DEPP préconise tout de même la passation sur un ordinateur. La séquence de français, en revanche, doit de faire sur un ordinateur. Si elle a été commencée sur tablette, elle peut être terminée sur un PC, puisque les items sont enregistrés au fur et à mesure de l'avancement.

QP7 - Existe-t-il pour les élèves non-voyants des évaluations adaptées en format papier ou des versions imprimables en braille ?

La DEPP ne fournit pas de supports en braille. Néanmoins, il existe des adaptations pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, mis à disposition dans l'onglet "Documents" (ASP). La pertinence de la passation pour les élèves non-voyants est laissée à l'appréciation du chef d'établissement, accompagné de son équipe éducative.

QP8 - Un micro est-il nécessaire pour les passations ?

Sauf indication contraire mentionnée dans les guides des évaluations, seul l'utilisation d'un casque est nécessaire pour les évaluations exhaustives ; les élèves pouvant utiliser les propres écouteurs.

QP9 - Les apprentis sont-ils concernés par les évaluations ?

Non. Les évaluations ne concernent que les élèves sous statut scolaire.

QP10 - Puis-je utiliser les identifiants d'un élève (ex : absent) pour faire passer les épreuves à un autre élève ?

Absolument pas. Chaque identifiant est rattaché à un élève de manière nominative. Dans les restitutions, c'est le nom de cet élève qui apparaîtra (dans sa classe de rattachement). Si un élève ne dispose pas d'identifiants de connexion pour les passations (ex : nouvel arrivant), vous devez contacter la plateforme d'assistance académique pour qu'elle lui en attribue. De même, les professeurs ne doivent pas utiliser les identifiants de connexion d'un élève (absent ou présent) pour effectuer des tests. Cela affecterait les résultats de la classe de l'élève en question et de l'établissement en général. Les professeurs ont à leur disposition des identifiants de test (rubrique "Documents" de l'ASP) prévus à cet effet.

QP11 - Un élève n'arrive pas à se connecter pour effectuer les passations.

Plusieurs raisons sont possibles :

- ✓ vérifiez d'abord que l'élève se connecte bien sur le portail des évaluations (<https://eval.depp.taocloud.fr/> -> item "Evaluations de rentrée").
- ✓ vérifiez si il n'y a pas une erreur dans la saisie des identifiants de connexion de l'élève.
- ✓ le diagnostic a-t-il bien été réalisé sur le poste utilisé ?
- ✓ Les solutions :
- ✓ effacez l'historique de navigation (tapez simultanément sur les touches Ctrl + F5 du clavier de l'ordinateur).
- ✓ changez de poste informatique pour cet élève et ressayer la connexion.
- ✓ Sinon, contactez la plateforme d'assistance académique (rubrique "Contact" sur cette page).

QP12 - Que dois-je faire si un évènement inattendu à interrompu une passation (ex : coupure d'électricité) ?

Il convient de reprogrammer ultérieurement la séance au prorata du temps déjà écoulé. Les réponses au test étant enregistrées au fur et à mesure de l'épreuve, un élève ayant subi une déconnexion intempestive pourra se reconnecter plus tard et reprendre l'épreuve à l'endroit où il s'est arrêté. A noter que, pour des raisons de sécurité, une déconnexion automatique se produit après 20 minutes d'inactivité.

QP13 - Lors d'une passation, un élève a cliqué machinalement sur "suivant" et est arrivé sur "fin de test". Que faire ? Peut-il revenir en arrière ?

Malheureusement non. Le test est considéré comme terminé pour cet élève. Il faudra en tenir compte dans les restitutions.

Il est conseillé, en début de séance, de sensibiliser les élèves sur le fait de faire attention aux différentes étapes du test (test de démonstration puis test réel) afin d'éviter ces comportements.

QP14 - Lors des passations, un élève est bloqué sur un item ; il n'arrive plus à faire "suivant". Que faire ?

Il s'agit certainement d'un item bloquant (ex : média) par rapport à la configuration du navigateur. L'élève peut se déconnecter et se reconnecter ; il reprendra l'évaluation à l'endroit où il s'était arrêté.

QP15 - A la fin d'une épreuve, certains élèves n'ont pas cliqué sur le bouton "finir le test". Quelle conséquence pour eux ?

Tout test non terminé n'est pas pris en compte dans les restitutions individuelles (rubriques "Classes" et "Établissement" du portail de restitution). Les élèves en question n'auront donc pas de résultat pour l'épreuve en question.

Pour résoudre le problème, vous avez deux possibilités :

- ✓ soit vous reconnecter à l'épreuve à la place de l'élève en utilisant ses identifiants de connexion et finir le test (cliquez sur "suivant" puis "finir le test").
- ✓ soit attendre le lendemain de l'épreuve pour vous connecter au portail de restitution et clôturer manuellement le test (rubrique "Surveillance") -> voir le document "Documentation technique - Documents d'accompagnement pour les établissements" (Portail de restitution) disponible dans la rubrique "Documents" de l'A.S.P.

QP16 - J'ai fait passer les passations à toutes les classes de mon établissement. Toutefois, certains élèves absents n'ont pas pu les réaliser. Que faire pour eux ?

Il est souhaitable de prévoir (de préférence vers la fin de la dernière semaine des passations) une séance de rattrapage pour ces élèves. Il n'est pas nécessaire de renseigner le calendrier (ASP) pour cela.

Portail de restitution (12 questions)

QR1 - Quelles sont les restitutions mises à disposition ?

Il existe trois types de restitutions :

- ✓ **les restitutions individuelles globales** : pour chaque élève une fiche de restitution est générée en français et en mathématiques. Elle indique le groupe de maîtrise auquel est rattaché l'élève dans chaque domaine évalué.
- ✓ **les restitutions globales "classe" et "établissement"** : un tableau récapitule les résultats de chaque élève de la classe ou de l'établissement dans les différents domaines évalués, en français et en mathématiques.
- ✓ **les restitutions individuelles spécifiques** : pour chaque élève, une fiche de restitution est générée en français et en mathématiques. Elle indique le détail des réponses de l'élève aux exercices (ou items) de certains des domaines évalués.

QR2 - A qui s'adressent les fiches de restitution ?

Les documents de restitution s'adressent :

- ✓ **au chef d'établissement** : des tableaux récapitulant les résultats des élèves de l'ensemble de l'établissement dans les différents domaines peuvent permettre de mettre en place des groupes de besoins spécifiques ;
- ✓ **aux équipes éducatives** : des tableaux récapitulant les résultats des élèves d'une classe dans les différents domaines peuvent permettre de mettre en place des groupes de besoins spécifiques ou de cibler les difficultés de certains élèves ;
- ✓ **aux élèves et aux responsables légaux** : des fiches de restitution présentent les résultats de l'élève dans chacun des domaines et des fiches concernant les tests spécifiques regroupent l'ensemble des réponses de chaque élève à chaque question posée.

QR3 - Quels résultats dois-je récupérer dans le portail de restitution ?

Vous devez récupérer pour chaque élève les résultats aux tests globaux (rubriques "Classes", "Elèves" et "Etablissement") **et** les tests spécifiques (rubrique "Tests spécifiques").

QR4 - Jusqu'à quelle date puis-je télécharger les résultats de mes élèves dans le portail de restitution ?

Le portail de restitution sera accessible jusqu'au vendredi 14 mars 2025. Toutefois : **pour disposer des résultats de tous vos élèves, vous devrez avoir clôturer manuellement tous les tests encore actifs (rubrique "Surveillance") avant lemars 2025 à 18h00** (date de fermeture de la plateforme des passations). Aucune clôture en masse ne sera effectuée par la DEPP. Tout test non clôturé après cette date signifie que l'élève concerné ne disposera pas de ses résultats.

IMPORTANT : un fois le portail de restitution fermé, il ne sera plus possible de vous communiquer les résultats de votre établissement.

QR5 - Où puis-je trouver les identifiants pour me connecter au portail de restitution ?

Les identifiants au portail de restitution se trouvent dans la rubrique "Documents" (ASP).

QR6 - Mes identifiants de connexion au portail de restitution ne marchent pas.

Les identifiants de connexion au portail de restitution sont différents de ceux utilisés pour se connecter à l'application de suivi des passations (ASP). Vous devez les télécharger dans la rubrique "Documents" (ASP). Attention à la saisie des caractères spéciaux.

QR7 - Quand puis-je consulter les résultats de mes élèves ?

Les résultats des élèves sont disponibles dans le portail de restitution, normalement dès le lendemain des passations. Toutefois, au fur et à mesure de l'avancée des passations, un flux de plus en plus important de résultats dans la plateforme de restitution peut entraîner un retard dans la publication des résultats (effet "entonnoir"). Dans ce cas, avant de contacter la plateforme d'assistance académique, il est préférable d'attendre un ou deux jours avant de consulter à nouveau le portail et vérifier la présence des résultats attendus. Pour rappel : les résultats ne sont disponibles que pour les élèves ayant clôturé leur test. Vous devez donc vérifier la présence de tests actifs (rubrique "Surveillance") et les clôturer pour pouvoir disposer de la restitution.

QR8 - Je ne trouve pas les résultats de certains élèves dans le portail de restitution.

Les résultats des élèves sont disponibles dans le portail de restitution, normalement dès le lendemain des passations. Toutefois, au fur et à mesure de l'avancée de la campagne des passations, un flux de plus en plus important de résultats dans la plateforme de restitution peut entraîner un retard dans la publication des résultats (effet "entonnoir"). Dans ce cas, avant de contacter la plateforme d'assistance académique, il est préférable d'attendre un ou deux jours avant de consulter à nouveau le portail et vérifier la présence des résultats attendus.

Pour rappel : les résultats ne sont disponibles que pour les élèves ayant été au bout de l'évaluation (clic sur le bouton "fin de test"). Si vous ne voyez pas les résultats d'un élève, c'est peut-être parce qu'il est en situation de "test actif" (test non clôturé). Pour obtenir son résultat, vous devrez donc vérifier sa présence parmi les tests actifs (rubrique "Surveillance") et clôturer son test pour pouvoir disposer de sa restitution. Si un élève n'est présent ni dans les rubriques des résultats ("Classes", "Elèves" et "Etablissement"), ni dans la rubrique "Surveillance", c'est que, soit son résultat n'a pas encore été basculé dans le portail de restitution, soit cet élève n'a pas effectué les passations.

QR9 - Qu'est-ce que les tests spécifiques ?

Les tests spécifiques sont une restitution plus détaillée (réponses de l'élève aux questions posées) sur une partie des items proposés lors des passations. Leur usage peut être utile notamment aux professeurs pour cibler certaines difficultés des élèves dans les matières évaluées.

QR10 - Quels identifiants dois-je utiliser pour télécharger les tests spécifiques ?

L'accès aux résultats des tests spécifiques (rubrique "Tests spécifiques") nécessite une ré-authentification avec les mêmes identifiants que ceux utilisés pour se connecter au portail de restitution. Pour des raisons de sécurité, cette opération est nécessaire.

QR11 - Comment clôturer les tests actifs dans le portail de restitution ?

Vous pouvez vérifier la présence de tests actifs dans la rubrique "Surveillance" du portail de restitution. En sélectionnant (menu déroulant) "En cours" dans la colonne "Etat", vous isolerez les tests encore actifs (non terminés). Vous pouvez les clôturer manuellement (un par un) en cliquant sur le bouton "Administration". Sinon vous pouvez les fermer tous en une seule manipulation. Pour cela, il vous suffit de cocher "Session" (en haut à gauche) pour les sélectionner tous. En cliquant sur "Terminer" (bandeau bleu), vous fermerez tous les tests. Attention : cette procédure doit être répétée sur chaque page. Attention également à ne pas clôturer par erreur des tests volontairement encore actifs (ex : cas d'un élève ayant commencé son épreuve et devant la reprendre ultérieurement). Tout test clôturé dans le portail le sera définitivement.

Pour plus d'information, veuillez consulter le document "Documentation technique - Documents d'accompagnement pour les établissements (Portail de restitution)" présent dans la rubrique "Documents" (ASP)

QR12 - Certains des élèves ayant passé leurs épreuves sont regroupés dans une "classe temporaire" dans le portail de restitution. Qu'est-ce que cela veut dire ?

La bascule des scores des élèves dans la plateforme de restitution (disponibles le lendemain des passations) se fait en masse de façon continue. Les élèves sont d'abord affectés dans une classe dite « temporaire » avant d'être réaffectés dans leur classe réelle. La situation devrait se résorber d'elle-même. Il faut parfois attendre un certain temps (notamment au moment des pics des passations). Consultez le portail de restitution plus tard ou le lendemain pour juger de l'évolution de la situation. Parfois, le rafraîchissement de la page (appuyez simultanément sur les touches Ctr + F5 de votre clavier) permet d'accélérer la mise à jour des données.